

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE  
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ



INITIÉE PAR



PRÉSENTÉE PAR

**ALANTRA**

**COMMUNIQUE DE MISE A DISPOSITION DE LA NOTE EN REPONSE ET DU DOCUMENT « AUTRES INFORMATIONS »  
RELATIF AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES  
DE LA SOCIETE PHENIX SYSTEMS**

**Prix de l'Offre : 58 euros par action Phenix Systems**

**Durée de l'Offre : 10 jours de négociation (du 2 décembre au 15 décembre 2016)**

Le présent communiqué est établi et publié par la société Phenix Systems en application des articles 231-27 3° et 231-28 I du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »).

**Avis important**

En application de l'article L. 433-4 III et V du code monétaire et financier et des articles 237-14 et suivants du règlement général de l'AMF, dans le cas où les actionnaires minoritaires de la société Phenix Systems ne représenteraient pas, à l'issue de l'offre, plus de 5% du capital ou des droits de vote de la société Phenix Systems, 3D Systems Europe Limited a l'intention de mettre en œuvre, dans un délai de trois (3) mois à l'issue de la clôture de l'offre, une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les actions de la société Phenix Systems non apportées à l'offre en contrepartie d'une indemnité de 58 euros par action, égale au prix de l'offre, nette de tous frais.

En application de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son règlement général, l'AMF a apposé le visa n° 16-556 en date du 29 novembre 2016 sur la note en réponse établie par la société Phenix Systems relative à l'offre publique d'achat simplifiée portant sur les actions de Phenix Systems non encore détenues par la société 3D Systems Europe Limited.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 I du règlement général de l'AMF, le document concernant les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société Phenix Systems a été déposé auprès de l'AMF le 29 novembre 2016 et mis à la disposition du public le 29 novembre 2016.

La note en réponse établie par la société Phenix Systems et visée par l'AMF est disponible sur les sites Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de la société Phenix Systems ([www.phenix-systems.com](http://www.phenix-systems.com)) et peut être obtenue sans frais auprès de Phenix Systems, Parc Européen d'Entreprises, rue Richard Wagner, 63200 Riom.

Le document concernant les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société Phenix Systems est disponible sur les sites Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de la société Phenix Systems ([www.phenix-systems.com](http://www.phenix-systems.com)) et peut être obtenu sans frais auprès de Phenix Systems, Parc Européen d'Entreprises, rue Richard Wagner, 63200 Riom.

*Les porteurs d'actions Phenix Systems situés ailleurs qu'en France ne peuvent participer à l'offre que dans la mesure où une telle participation est autorisée par le droit local auquel ils sont soumis. La participation à l'offre peut faire l'objet de restrictions légales dans certaines juridictions. L'offre ne s'adresse par conséquent pas aux personnes soumises, directement ou indirectement, à de telles restrictions. Elle ne pourra en aucune façon faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays dans lequel l'offre fait l'objet de restrictions. Ces personnes doivent se tenir informées des restrictions légales applicables et les respecter. Le non-respect des restrictions légales est susceptible de constituer une violation des lois et règlements applicables en matière boursière dans certaines juridictions. Phenix Systems décline toute responsabilité en cas de violation par toute personne des restrictions légales applicables.*